



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 23 février 2023, à 16h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean Simon Levert, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Madame Anne Létourneau, conseillère
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Monsieur Guy Simard, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 16h30.

RÉSOLUTION 12010-02-2023
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour après avoir retiré l'item suivant :

6. Embauche au poste d'adjointe administrative au service de l'urbanisme et de l'environnement
1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Période de questions
4. Octroi d'un contrat à l'UMQ pour l'obtention d'un diagnostic organisationnel
5. Embauche de Madame Yanik Lapointe au poste de directrice de la trésorerie
6. Retiré
7. Pourvoi en contrôle judiciaire concernant le 1417 chemin des Lacs
8. Remboursement d'une partie de la garantie financière déposée dans le cadre du projet Domaine Ogilvie
9. Période de questions
10. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 12011-02-2023

OCTROI D'UN CONTRAT À L'UMQ POUR L'OBTENTION D'UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL ET AFFECTATION DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'analyse de la situation organisationnelle de son administration;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en date du 8 février 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

D'OCTROYER à l'UMQ un contrat pour l'obtention d'un diagnostic organisationnel à taux horaire pour environ 55 heures au coût de 195\$/heure plus les frais d'administration et les frais afférents, pour un total d'environ 14 000 \$ plus taxes;

D'AFFECTER la somme de 15 000 \$ du surplus libre au paiement de cette dépense.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 12012-02-2023

EMBAUCHE DE MADAME YANIK LAPOINTE AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur de la trésorerie est vacant depuis le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat à Amyot Gélinas Conseils inc. pour des services professionnels de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues de sélection, la direction générale recommande l'embauche de Madame Yanik Lapointe.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Yanik Lapointe au poste de directrice de la trésorerie à compter du 6 mars 2023;

DE FIXER le salaire annuel de Madame Lapointe conformément au contrat de travail et à la Politique concernant les conditions, avantages et rémunération du personnel cadre permanent en vigueur, selon l'échelon 5;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 12013-02-2023 **POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE CONCERNANT LE 1417 CHEMIN DES LACS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un pourvoi en contrôle judiciaire des demandeurs, Katy Therrien Brazeau et Gabriel Turcotte dans le dossier 700-17-019177-236;

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu par l'honorable juge Danielle Turcotte le 27 janvier 2023 ordonnant à la Municipalité d'émettre un certificat de conformité et de casser la résolution 11886-12-2022.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ÉMETTRE un certificat de conformité pour l'immeuble sis au 1417, chemin des Lacs, et désigné comme étant le lot numéro 5 945 503 du cadastre du Québec, et ce, relativement aux marges de recul en relation avec le Règlement de zonage numéro 194-2011 dans la zone Vr-524;

D'ABROGER la résolution 11886-12-2022;

QUE la présente résolution fait office de certificat de conformité, tel que requis par le jugement rendu le 27 janvier 2023 dans le dossier 700-17-019177-236.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12014-02-2023 **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROJET DOMAINE OGILVIE**

CONSIDÉRANT QUE Club de golf Mountain Acres inc. a déposé à titre de garantie d'exécution la somme de 421 268.40\$ pour le projet Domaine Ogilvie phase 1 et la somme de 1 107 295.48\$ pour la phase 3;

CONSIDÉRANT QUE Martin Letarte, directeur des travaux publics et des services techniques recommande l'acceptation provisoire des travaux de niveau 2 pour les phases 1 et 3;

CONSIDÉRANT QU'il recommande également de remplacer les garanties d'exécution par des garanties d'entretien de 10%;

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'exécution ont été déposées en argent comptant;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux protocoles d'entente signés, la garantie d'entretien doit être conservée un an après l'acceptation finale des travaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE REMBOURSER la somme de 116 071.16 \$ à Club de golf Mountain Acres inc. pour la phase 1 et de conserver la somme de 42 126.84 \$ à titre de garantie d'entretien;



No de résolution
ou annotation

DE REMBOURSER la somme de 996 565.93 \$ à Club de golf Mountain Acres inc. pour la phase 3 et de conserver la somme de 110 729.55 \$ à titre de garantie d'entretien.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 12015-02-2023
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 16h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



Jean Simon Levert
Maire



Gilles Bélanger
Directeur général et greffier-trésorier